

Digitourism - Appel à solutions digitales 2021

## Règlement de participation

### 1 Préambule et buts

Dans le cadre de son programme Digitourism, qui a pour mission de renforcer et accélérer la transformation digitale des entreprises touristiques valaisannes, le canton du Valais lance un appel à solutions digitales (ci-après « appel à solutions »).

Le but principal de cet appel à solutions est de renforcer l'utilisation des technologies digitales dans l'économie touristique valaisanne. Il souhaite ainsi mettre en valeur et encourager des solutions digitales existantes (ou de nouvelles solutions digitales dont le développement est déjà avancé) en faveur des entreprises touristiques valaisannes.

Ces solutions digitales devront notamment permettre aux entreprises touristiques valaisannes d'améliorer leur fonctionnement et d'augmenter leur efficacité. Elles pourront également contribuer à rendre leurs produits touristiques plus durables ou à proposer de nouvelles expériences touristiques innovantes et orientées vers un tourisme quatre saisons.

Cet appel à solutions vise également à favoriser la collaboration entre entreprises technologiques locales (dont le siège social est en Suisse) et entreprises touristiques valaisannes.

### 2 Conditions de participation

L'appel à solutions est ouvert à des équipes qui doivent être composées :

- D'au minimum une entreprise technologique locale dont le siège social principal est situé en Suisse. Celle-ci sera obligatoirement la « porteuse de solution » et la requérante principale dans le cadre de l'appel à solutions.
- Et d'au minimum une entreprise touristique valaisanne à même d'exprimer des besoins et attentes métiers, puis de tester et de valider la mise en œuvre effective de la solution digitale proposée.

Le nombre d'entreprises présentes dans l'équipe est théoriquement illimité. Toutefois, étant donné que les solutions doivent être mises en œuvre rapidement, un nombre restreint est conseillé.

La personne de contact dans le cadre de cet appel à solutions est obligatoirement la porteuse de solution. C'est elle qui sera le contact privilégié des organisateurs, notamment pour le suivi du projet et les aspects administratifs.

La participation à cet appel à solutions implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

## 3 Déroulement de l'appel à solutions

Le détail précis du planning de l'appel à solutions est disponible sur le site internet [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch). Il peut être modifié en tout temps par les organisateurs.

La postulation à l'appel à solutions se déroule uniquement en ligne sur le site [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch). Les équipes et son porteur de solution se conforment aux dates annoncées sur le site internet [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch) pour le délai de dépôt de leur proposition de solution digitale. L'ensemble des solutions proposées seront ensuite examinées par un jury, qui désignera les lauréats.

## 4 Engagements des porteurs de solutions

Les porteurs de solutions et les membres des équipes qui participent à l'appel à solutions s'engagent, par leur participation :

- à remplir le formulaire de dépôt de solution avant la fin du délai de candidature ;
- à fournir toutes les informations complémentaires demandées par l'organisateur ;
- à fournir les informations et éléments nécessaires pour la communication de la solution dans le cadre de la campagne de communication qui suivra l'appel à solutions.

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'induire un jugement erroné entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'irrégularité avérée et constatée après coup, le jury se réserve la possibilité de retirer la dotation attribuée.

## 5 Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera réduit au minimum pour limiter toute bureaucratie. Celui-ci se limitera au formulaire à remplir sur le site [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch). Il pourra être complété par toute pièce ou document utile. Les porteurs de solutions s'engagent à fournir tous les éléments nécessaires à l'expertise de leur dossier.

## 6 Jury

Le jury est composé de 5 à 9 membres. Il est constitué :

- d'au minimum un entrepreneur du tourisme ;
- d'au minimum un représentant des associations touristiques valaisannes ;
- d'au minimum un représentant de la HES-SO Valais/Wallis ;
- d'au minimum un représentant du Canton du Valais.

Les décisions du jury sont confidentielles, sans appel et ne peuvent pas faire l'objet d'un recours. Elles seront communiquées directement aux porteurs de solutions, en principe par courrier électronique.

## 7 Critères d'évaluation par le jury

Le jury évalue l'ensemble des solutions proposées, sur la base des critères suivants :

- Réponse convaincante à un besoin ou à une opportunité clairement formulée(e) par une entreprise touristique valaisanne ;
- Rapidité et faisabilité de mise en œuvre de la solution proposée ;
- Potentiel de dissémination de la solution auprès d'un large public d'entreprises touristiques valaisannes (impact sur l'économie touristique valaisanne) ;
- Pérennité de la solution et potentiel commercial à moyen / long terme ;
- Impact du prix (cf point 8. Dotation du prix) sur l'entreprise technologique candidate et le développement de la solution digitale proposée.  
*Ce critère est à mettre notamment en relation avec la taille et la notoriété existante de l'entreprise, l'importance du secteur touristique pour l'entreprise et son développement.*
- Proximité de l'entreprise technologique candidate avec les entreprises touristiques valaisannes ;  
*En particulier si l'entreprise technologique n'est pas domiciliée en Valais, il s'agira de préciser quels moyens la porteuse de solution met en œuvre pour faciliter auprès des entreprises touristiques valaisannes la mise en place et l'intégration de la solution, la formation et le support aux utilisateurs ainsi que d'éventuels développements spécifiques aux besoins exprimés par ces entreprises touristiques (exemple : partenariat avec une ou plusieurs entreprises valaisannes).*

Le jury appréciera en particulier les solutions digitales qui contribuent à améliorer l'efficacité des entreprises touristiques valaisannes et/ou qui permettent de rendre leurs activités ou leurs produits plus durables et/ou qui leur permettent de proposer de nouvelles expériences touristiques orientées vers un tourisme quatre saisons.

## 8 Dotation du prix

Toutes les équipes désignées par le jury (lauréats) se verront attribuer :

- un montant de CHF 15'000.- versé en cash ;
- un accompagnement (coaching) pour la mise en œuvre de la solution digitale auprès des entreprises touristiques valaisannes ;
- de la visibilité pour la solution digitale, sur le site [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch) (Prestations -> Solutions digitales locales) et dans les communications Digitourism.

*Le jury peut également, avec l'accord des équipes candidates concernées, décider de faire figurer des solutions digitales qu'il n'aura pas retenues comme lauréates sur le site [www.digitourism.ch](http://www.digitourism.ch) (Prestations -> Solutions digitales locales)*

## **9 Frais de participation**

La participation à l'appel à solutions est gratuite. Les frais liés au formulaire ou dossier de candidature sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne pourra être réclamé aux organisateurs.

## **10 Responsabilité des organisateurs**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à solutions si les circonstances l'exigeaient. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée de ce fait.

## **11 Propriété intellectuelle**

Chaque porteur de solutions et son équipe déclarent détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets présentés dans le cadre cet appel à solutions.

*Sion, le 01 avril 2021*